



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 02 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 9 décembre 2021 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
30 membres présents sur 31 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci, Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 01 du 14 octobre 2021
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 03 / 2021 – 2026 : fixation du plafond d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026
8. Préavis no 04 / 2021 – 2026 : budget 2022
9. Rapports des délégations et représentations
10. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité et remercie chacun pour sa présence, ainsi que la boursière Mme Christine von Siebenthal. M. Fabio Lecci va arriver avec un peu de retard en raison d'une séance et s'en excuse.

Le feuillet du « Covid -19 » est malheureusement toujours présent. La Préfecture a validé le plan de protection. Le Président rappelle que le port du masque continué pendant toute la séance pour tous les non-orateurs. Deux petites pauses sont prévues pour ventiler la salle, la première après les communications municipales et une après le préavis du budget.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives sanitaires, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 30 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

S'est excusé : M. Christian Chatelan.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 30 membres avec le Président, soit 29 votes à main levée et 30 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 01 de la séance du 14 octobre 2021

Le procès-verbal est adopté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Nous n'avons pas de démission.

Nous avons une admission : M. Haxhi Hajdari.

L'Assemblée est maintenant composée de 31 membres avec le Président, soit 30 votes à main levée et 31 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique plusieurs informations.

➤ *Visite de la Préfète :*

Le contrôle annuel de la Préfète Mme Patricia Dominique Lachat a eu lieu le mercredi 17 novembre 2021 pour vérifier l'organisation des archives du Conseil général. Elle a trouvé tous les documents demandés et a précisé que ceux-ci étaient en ordre et conforme. Concernant les procès-verbaux, elle a demandé que les conclusions soient écrites comme dans les préavis. La demande a été directement appliquée pour la nouvelle législature avec le procès-verbal no 01.

➤ *Formation pour les nouveaux élus à Roche :*

En collaboration de l'UCV (Union des communes vaudoises), le syndic de Roche planifie actuellement une formation des nouveaux conseillères et conseillers élus. Une soirée de présentation sur les droits de propositions d'une durée de 2h00 sera organisée en 2022.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

➤ *Église et cimetière :*

Le dimanche 19 décembre est organisé le Noël des familles avec culte à 10h15 et repas sur inscription.

La traditionnelle « Marche à l'étoile » est prévue le 24 décembre, départ de Rennaz à 17h40 en direction de l'église de Chessel, début du culte à 19h00 pour un moment de partage.

➤ *Police :*

Le nouveau règlement général de police est en préparation. Il sera envoyé au Canton pour approbation en début d'année prochaine. Le préavis sera ensuite présenté au Conseil général.

Un projet pour l'engagement d'un ASP (assistant de sécurité publique) est en discussion avec les communes voisines de Roche et Yverme. Il serait engagé à temps partielle selon un cahier des charges précis, dont le contrôle du stationnement sur le domaine communal et le suivi administratif.

➤ *ORPC (protection civile) :*

Elle continue à être engagée selon les directives de l'état-major cantonale de crise pour faire face à la pandémie.

➤ *Service des eaux :*

Aucune nouvelle fuite n'a été détectée ces derniers mois par Corelltech.

La conduite des eaux usées de la parcelle de l'ex-Motel doit être refaite avant les constructions prévues. Un préavis sera présenté par la Municipalité en 2022.

Il souhaite de belle de Fêtes de fin d'année à chacun.

Mme Carine Deladoey, Municipale

➤ *Police des constructions :*

La Municipalité a délivré deux permis de construire et un permis d'habiter. Une mise à l'enquête et une nouvelle demande sont en cours.

Concernant les enseignes lumineuses, il a été constaté que les entreprises les éteignent à 23h00 ou à l'heure de fermeture. Il reste des réglages à contrôler concernant l'intensité. Les entreprises concernées vont recevoir les normes en vigueur.

➤ *Les déchets :*

Un nouveau planning de ramassage des déchets a été établi avec le nouveau transporteur pour 2022. Les Moloks seront vidés les jeudis et sur demande s'ils sont pleins.

Les conteneurs de déchets verts seront vidés les mardis selon un planning précis. Des nouvelles puces seront installées en décembre. Un courrier a été envoyé aux propriétaires. Les sapins de Noël seront ramassés après les Fêtes, soit le 4 janvier.

➤ *Les forêts :*

Le Groupement forestier des Agittes (GFA) fait part qu'il y a environ 30 silves de chêne rouge sur parterre de coupe aux Îles, à venir récupérer pour ceux qui seraient intéressés.

Pour rappel, la distribution des sapins de Noël a lieu ce samedi 11 décembre à 13h30 à la cour de l'école.

Elle souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année malgré les restrictions annoncées.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Décorations lumineuses de Noël :*

Des nouvelles décorations ont été installées. Il en reste encore d'autres, mais malheureusement Romande Energie n'avait plus les ressources nécessaires en fin d'année pour les poser. La répartition sera que meilleure à la fin des travaux de la traversée de la route du village.

➤ *Route du village :*

Le planning a été modifié avec le commencement des travaux en mars sans interruption jusqu'à la fin des travaux, sans prévoir le dérobé définitif qui sera posé une année après.

➤ *Le jardin d'enfant « Petit parc » :*

Les travaux d'installation des structures sont terminés. La paroi anti-bruit est en finition. Il manque encore le gazon qui sera planté dès que possible. Il espère que le printemps soit là de bonne heure pour que chacun puisse en profiter.

En réponse de M. Michel Mingard sur la paroi anti-bruit, le montant initial prévu pour des socles avec un treillis et une haie aurait été environ de CHF 13'000.—. Après divers échanges et réflexions, la Municipalité a concédé à un effort financier pour le bien des deux parties, mais également pour la mobilisation de la place et le non-respect des règles de la part des utilisateurs. Un effort plus important a donc été décidé pour la tranquillité des bordiers. La Municipalité a donné son accord pour augmenter la somme, pour solde de tout compte, à une hauteur de CHF 20'000.—. Le prix de l'entretien d'une haie aurait coûté sur une longue durée la différence du montant de la somme demandée. Si la parcelle voisine venait à être construite, la Municipalité s'engagerait aussi à des efforts substantiels pour la tranquillité et le bruit.

➤ *Mur du château :*

Alors que la Municipalité pensait s'acheminer vers un bon compromis, c'était sans compter sur le revirement total de la partie adverse. Une très longue procédure est repartie.

Il souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et une très belle année 2022 sans un « 15^{ème} » variant du Covid-19.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Le social :*

Le projet pour une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) provisoire est toujours en cours de discussion avec l'idée d'un local à l'Espace-Santé Rennaz.

➤ *ASPIHL (association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) :*

Il fait un petit résumé depuis le 24 septembre qui est la date de la création de l'association.

- Quatre classes ont été faites à Villeneuve et trois classes provisoires à Roche.
- Plusieurs règlements interne ont été établis.
- Le prochain projet est l'extension de la salle de gym à Villeneuve. Les discussions sont en cours.
- Ils sont également en pourparlers pour la création de nouvelles classes à Rennaz avec l'éventuelle extension du collège.
- Deux personnes ont été engagées au 1er janvier pour le secrétariat général de l'association et les tâches communales, soit les transports et la cantine entre autres.

Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous et de bien faire attention à votre santé.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

Elle est heureuse d'accueillir à nouveau les membres du Conseil général dans la salle de L'arennaz après deux ans d'errance de salle en salle.

➤ *Covid-19 :*

L'année passée, elle avait commencé ses communications par « COVID-19 le mot le plus utilisé pendant l'année 2020, on espère qu'il ne le sera pas en 2021 ». Malheureusement ce ne fut pas le cas ! Elle pense qu'il sera sûrement encore le mot le plus présent dans nos discussions pour l'année 2022.

➤ *Plan général d'affectation :*

Le plan d'affectation est toujours en consultation au Canton depuis plus d'une année, alors que normalement une réponse doit être donnée dans les 6 mois. Elle s'interroge quelles demandes spéciales ont été faites pour que personne n'arrive à se prononcer.

➤ *Plan général Rennaz-Nord :*

Concernant le plan d'affectation Rennaz-Nord, il est également toujours au point mort pour la signature d'une convention avec certains propriétaires.

➤ *Agglo Rivelac :*

Au mois de mars, elle vous avait parlé de l'Agglo Rivelac (comprenant les communes de la basse Veveyse, la Riviera et le Haut-Lac) et des statuts de la future agglomération qui étaient à bout touchant. Et bien pour l'instant, ils sont enterrés car ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les buts à y inscrire. Deux ans en palabre ont été perdus !

➤ *Stationnement au village :*

Concernant le parcage des visiteurs au village, la Municipalité va faire imprimer des cartes à gratter qui seront vendues auprès de l'administration au prix de CHF 10.-- et valable 24 heures. Seuls les habitants du village pourront venir les acheter, ceci afin d'éviter que les employés de l'hôpital ou du para-hospitalier en profitent.

➤ *Newsletters :*

Comme informé par tout-ménage, il est maintenant possible de s'inscrire pour recevoir la newsletter de la Commune. A moyen terme, cette solution nous permettra d'arrêter la distribution des tout-ménages pour privilégier un nouveau moyen de communication.

La séance est levée pour cinq minutes afin d'aérer la salle.

7. Préavis no 03 / 2021 – 2026 : fixation du plafond d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026

La lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 03 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide de fixer le plafond d'endettement et de risque pour cautionnements à CHF 15'000'000.00 pour la législature 2021-2026.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

8. Préavis no 04 / 2021 – 2026 : budget 2022

En accord avec la Commission de gestion et finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte à main levée à l'unanimité.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président passe en revue le budget position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

Point 101.309 : charges diverses

Mme Sarah Bornet demande pourquoi un supplément de CHF 2'200.— est mis au budget pour les archives.

Mme Muriel Ferrara explique que ce montant concerne les archives du Conseil général, les archives de l'administration étant à jour. Une partie des compactus sera mis à disposition pour qu'il puisse ranger les archives du législatif.

Point 11.351 : Etat de Vaud, participation transports publics

En réponse à Mme Sarah Bornet sur l'augmentation des transports publics, Mme Muriel Ferrara répond que cette participation concerne le prolongement de la ligne VMCV de Villeneuve à Rennaz, considéré comme régionale et l'accroissement de la cadence des lignes de bus des TPC (Transports publics du Chablais) et Car postal. Mme Muriel Ferrara retrace l'historique. En 2018, la Municipalité avait reçu une demande de participation avec l'ouverture de l'hôpital d'un montant de CHF 250'000.--, soit 10 points d'impôts. Elle s'est battue avec la Commune de Noville pour que la ligne du VMCV soit déclarée zone régionale et non urbaine « bassin n° 7 » de Villeneuve à Rennaz. Il avait été également négocié de ne rien payer jusqu'en 2022. Avec l'ouverture de l'hôpital, la cadence des bus a bien entendu augmenter. A certains moments de la journée, il y a 19 bus par heure. Une nouvelle augmentation pourrait avoir lieu, car la région du Bouveret se plaint du manque d'accès à HRC (Hôpital Riviera Chablais).

Point 350.318.1 : Honoraires, frais d'études, taxes

En réponse à Mme Sarah Bornet, M. Gérald Dumusc explique que ce montant concerne l'étude uniquement du projet. Le rendement sera calculé ultérieurement. Avec l'expérience de la caserne du SDIS, le rendement est assez faible, environ 2%. Il est important d'avoir une fibre écologique en tant que commune ! Un préavis sera soumis au Conseil général en 2022 pour le projet sur le toit du collège. Toutes les indications sur le rendement y seront développées. Aucun autre projet n'est prévu sur les bâtiments communaux.

Point 44.314.1 : Entretien parcs - cimetière

Mme Marlène Cavin demande si une désaffectation du cimetière est prévue pour les très anciennes tombes.

M. Pierre Henri Légeret répond que rien n'est au programme. Il y a encore beaucoup de places sur la gauche du cimetière. Il est aussi à noter que de plus en plus de personnes choisissent d'être inhumée dans le Columbarium ou dans le Jardin du souvenir. La Municipalité pense qu'une désaffectation du cimetière peut attendre encore plusieurs années. Les anciennes tombes sont entretenues par les employés de la voirie.

En réponse à sa deuxième question sur une « individualisation » du Columbarium et d'un Jardin du souvenir à part entière, M. Gérald Dumusc précise qu'il reste encore 6 ou 9 places au Columbarium. Des solutions sont possibles pour mettre des autres plaques avec le nom des défunts pour les 40 prochaines années. Il n'est pas dans l'idée de séparer les deux endroits pour l'instant. Par contre, il pense qu'il faudrait encore embellir l'endroit d'une façon un peu différente.

Point 44.314.2 – Place de jeux

Mme Sarah Bernet voudrait savoir pourquoi les charges d'entretien sont doublées sur la place de jeux quand elle vient d'être rénovée.

M. Gérald Dumusc explique que ce compte concerne la place de multisports pour les enfants plus grands le long de l'autoroute. Des améliorations sont prévues avec l'installation d'une table et de bancs pour en faire un coin sympathique pour tous.

Points 45.301 et 45.301.1 et 45.301.2 – Ordures ménagères

M. Olivier Pautrel est effaré par l'augmentation du montant pour le traitement du personnel lié aux ordures ménagères. Il rêve d'un Rennaz propre et sans déchets. Il est motivé à réfléchir à des solutions et à agir. Il souhaite savoir combien d'heures ont été faites en plus en 2021 et comment ont-elles été chiffrées.

Mme Muriel Ferrara répond que les heures sont annotées précisément sur des feuilles d'activités journalières par les employés communaux. La boursière a pris en compte les informations des six premiers mois de cette année et à doubler le montant.

Elle précise qu'il faut aussi s'inquiéter des heures à l'Eco-point. Les employés viennent tous les matins contrôler si l'endroit est en ordre.

Par contre pour les heures liées au compost, il y a une forte diminution, car les employés communaux ne participent plus au ramassage avec le transporteur.

Point 45.318.4 – Déchetterie mobile

En réponse à M. Sunil Khurdi, Mme Carine Deladoey explique qu'elle essaye de trouver des solutions pour le ramassage des déchets verts de petites quantités et des déchets de table.

En collaboration avec le nouveau transporteur, elle a été voir une « Gastro mobile » qui consiste en une remorque tirée par une voiture qui pourrait venir certain jour pour que les habitants n'ayant pas accès à des containers à compost pour qu'ils puissent déposer celui-ci. Un essai sur 2 ou 3 mois est envisagé pour 2022. Des informations suivront selon l'évolution du dossier.

Point 52.352.3 - ASPIHL

M. Dominique Weber a entendu lors de la séance de l'association que le budget de l'ASPHIL explosait de 25%. Cette augmentation a-t-elle été prise en compte pour l'élaboration de ce budget.

M. Fabio Lecci explique que les 25% sont une moyenne sur toutes les communes du cercle scolaire de Villeneuve. Pour Rennaz, l'augmentation est de 12-13%, ce qui a été budgétisé.

Point 58 - Temples et cultes

Le Municipalité dépose un amendement. Les comptes suivants sont modifiés.

Point 58.308 :	Personnel intérimaire facturé par des tiers	CHF 0.00	au lieu de CHF 2'500.--
Point 58.308.1 :	Personnel intérimaire (organiste et autres)	CHF 2'500.--	au lieu de CHF 500.--
Point 58.311 :	Achat de matériel	CHF 500.--	au lieu de CHF 400.--
Point 58.312 :	Electricité et chauffage	CHF 400.--	au lieu de CHF 0.00

Cet amendement est adopté à main levée à l'unanimité, tel que présenté.

Point 61.308 – Personnel intérimaire facturé par des tiers

En réponse à Mme Stéphanie Luneau, Mme Muriel Ferrera confirme qu'aucun préavis ne sera présenté pour l'engagement d'un ASP (assistant de sécurité publique), car le montant est budgétisé. Cet ASP serait engagé par une des communes, qui deviendrait commune boursière, sur le même procédé que pour la caserne du SDIS.

Point 61.437 - Amendes

En réponse à M. Dominique Weber qui se questionne sur le montant de l'encaissement des contraventions et des heures cibles pour amender, Mme Muriel Ferrara explique que la Municipalité souhaite engager un ASP (assistant de sécurité publique) qui serait disponible aussi la nuit et le week-end, soit en dehors des heures de bureau. Celle-ci essaye de répondre à l'attente des habitants qui se plaignent de trouver peu de places de stationnement le soir.

Le plan d'investissements

M. Dominique Weber remarque que le projet de nouvelles salles de classe au collège n'est pas précisé sur le plan d'investissements.

M. Fabio Lecci explique que les salles seront prises en charge par l'ASPIHL. Cependant, le projet est en élaboration. Le Comité de direction doit encore prendre contact avec la Municipalité de Rennaz.

En réponse à Mme Catherine Fankhauser qui s'interroge sur les montants budgétisés pour le Syndicat d'améliorations foncières des Cornettes, Mme Muriel Ferrera explique la situation. Comme le plan d'affectation des Cornettes a été refusé par le Canton, il faut créer maintenant un syndicat d'améliorations foncières agricoles. En effet, le problème est qu'actuellement un canal passe à travers des parcelles privées dont les propriétaires n'ont pas été indemnisés. Pour rappel, ce canal est pour l'évacuation des eaux de l'hôpital et de l'Espace Santé. La Municipalité attend des nouvelles du Canton pour savoir qui va payer quoi et combien. De toute façon, un préavis devra être déposé pour le règlement de ce dossier.

Pour le dépôt de voirie avec une déchetterie, Mme Arlette Borloz demande si la Municipalité a déjà une idée d'emplacement.

M. Gérald Dumusc répond qu'il n'y a pas beaucoup de choix de parcelle encore libre. Le projet serait d'utiliser celle de l'ancienne STEP à côté de la caserne du SDIS.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 04 / 2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022 tel qu'amendé, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	4'237'360.00
Revenus	CHF	4'258'010.00
Résultat (bénéfice présumé)	CHF	20'650.00

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, tel que présentées.

Mme Muriel Ferrera remercie l'Assemblée pour sa confiance.

La séance est levée pour cinq minutes afin d'aérer la salle.

9. Rapports des délégations et représentations

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Commission consultative du feu du SDIS :

M. Bernard Teissl, commissaire délégué

Groupement forestier des Agittes (GFA) :

M. Christophe Roumier, délégué

10. Divers et propositions individuelles

Circulation sur la route du Marais-Rond et la route des Malliez, Mme Karin Boismoreau

Afin de pouvoir se promener en toute tranquillité, sans risquer nos vies à cause de conducteurs fous et de devoir très souvent laisser passer les véhicules qui transitent, elle demande s'il est possible d'installer un panneau « interdiction générale de circuler, sauf véhicules agricoles ». Renseignements pris auprès de la gendarmerie et police cantonale de Lausanne, c'est la seule façon pour que la gendarmerie puisse intervenir.

M. Pierre Henri Légeret fait remarquer que des panneaux interdisant la circulation sont déjà en place à la route du Marais-Rond et vers le cimetière, ainsi qu'à la route des Malliez.

M. Gérald Dumusc précise qu'à l'occasion du syndicat de la H144, il avait été décidé avec les communes voisines que chaque commune mettrait à l'entrée des chemins AF un panneau interdisant la circulation. La seule route qui est autorisée est celle de Noville.

Mme Muriel Ferrara renchérit que la Municipalité a déjà insisté auprès de la Gendarmerie pour qu'elle vienne faire des contrôles sur ces routes agricoles.

Afin de faire bouger les choses, il est possible de dénoncer les véhicules passant sur les chemins agricoles auprès de la police en faisant une photo et composant le 117. Ceux-ci ne seront pas directement amendés, mais plus il y aura de dénonciations, plus la gendarmerie sera sensibilisée par cette problématique.

Stationnement au cimetière, Mme Arlette Borloz et Mme Karin Boismoreau

Vu qu'il est interdit de stationner plus de 3 heures sur le territoire de Rennaz, il serait bien d'envisager de mettre un panneau au cimetière car beaucoup de voitures stationnent dès 6h du matin jusqu'au soir avec plaques valaisannes ou françaises.

M. Pierre Henri Légeret répond que la Municipalité est consciente du problème.

M. Gérald Dumusc explique que ces véhicules sont hors-cases et peuvent donc être amendés.

Commission de recours en matière d'impôts, Mme Jessica Riedi-Savoyen

Mme Jessica Riedi-Savoyen informe l'Assemblée que la Commission a été convoquée dans le cadre d'un recours à la taxe de base des déchets par une entreprise pour un montant de CHF 78.--. Le règlement communal précise bien que cette taxe est obligatoire pour toute entreprise. La Commission ne souhaite pas faire d'exception. Le dossier est à suivre.

Repas des aînés, M. Christophe Roumier

Il remercie la Municipalité pour l'organisation du repas des aînés.

Eclairage public, Mme Jessica Riedi-Savoyen

Elle remercie la Municipalité pour les nouveaux éclairages de Noël.

Macarons pour visiteurs, Mme Brigitte Sculati

Elle remercie la Municipalité d'avoir trouvé une solution pour le stationnement des visiteurs.

Commission d'animations

M. Christophe Roumier informe que la Commission sera présente lors de la distribution des sapins de Noël ce samedi 11 décembre 2021 entre 13h30 et 14h30.

Un cadeau de fin d'année, le Président

Etant donné que la situation sanitaire, le bureau a décidé de ne pas organiser l'apéritif de fin d'année. C'est pourquoi, un petit assortiment de chocolat est offert à chaque membre, ainsi qu'à la Municipalité et au personnel communal.

Remerciement de la Syndique, Mme Muriel Ferrara

Au nom de la Municipalité, elle relève la bonne collaboration du Conseil général et remercie les membres pour leur engagement. Elle invite chacun à rester vigilant avec la pandémie et souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année.

Pour les personnes qui le souhaitent la Municipalité les invite à partager le verre de l'amitié à l'Ecusson Vaudois qui est ouvert pour l'occasion.

M. Yvan Burnier remercie l'Assemblée et souhaite à chacun de joyeuses Fêtes.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 10 juin 2022